



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: HVAC Upgrade – Lake Louise Compound, AB		
Sujet : Modernisation CVCA – Bloc des services d'entretien de Lake Louise (Alberta)		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-15-5057/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001	Date: May 22, 2015 Date : 22 mai 2015
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-15-00683274		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: May 28, 2015	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 28 mai 2015	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Joanne Cuthbert		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4558	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : joanne.cuthbert@pc.gc.ca

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Signature	Date



La **modification 01** est proposée pour donner suite à ce qui suit :

- 1). Les questions des soumissionnaires découlant de la visite facultative des lieux qui a eu lieu le 19 mai 2015 et les questions additionnelles soumises à l'autorité contractante;
- 2). Incorporer des références en addenda de la présente aux plans et devis de l'appel d'offres 5P420-15-5057/A.

1). Questions des soumissionnaires découlant de la visite facultative des lieux qui a eu lieu le 19 mai 2015 et les questions additionnelles soumises à l'autorité contractante;

Question 1

Les dessins E1 et E2 contiennent des notes importantes qui indiquent que nous installerons à partir des panneaux existants de 120 V et 208 V du bâtiment. Veuillez préciser l'emplacement de ces panneaux puisqu'ils ne sont pas indiqués sur les dessins.

Réponse 1

Le personnel responsable des installations électriques de Parcs Canada installera un nouveau panneau au local mécanique du 2^e étage. En ce qui concerne les serpentins de chauffage du 1^{er} étage, il existe un local électrique à environ 60 pi des serpentins de chauffage avec des disjoncteurs de réserve de 15 A dans le panneau C2 à partir desquels l'entrepreneur peut brancher un circuit.

Question 2

Veuillez fournir les nomenclatures des panneaux existants. Ces derniers sont requis pour déterminer si de nouveaux disjoncteurs sont requis ou s'il y a suffisamment de disjoncteurs libres qui répondent aux exigences en matière d'électricité.

Réponse 2

Parcs Canada fournira tous les nouveaux disjoncteurs requis.

Question 3

Veuillez confirmer l'identité du fabricant des panneaux existants afin d'établir des prix précis pour les nouveaux disjoncteurs requis (le cas échéant).

Réponse 3

Voir la réponse 2

Question 4

... en ce qui concerne les serpentins de chauffage du projet. Il ne semble pas y avoir de tuyauterie hydronique (existante ou nouvelle) ni de détail sur la façon de raccorder la tuyauterie. Pourriez-vous fournir des précisions à cet égard?

Réponse 4

Voir le croquis SKM-2.1 ci-joint.

Question 5

Pour les serpentins de rechauffage du 1^{er} étage, on indique des solénoïdes à tension de secteur? Est-ce exact?



Réponse 5

Les solénoïdes à tension de secteur seront remplacés par des solénoïdes modulateurs de 24 V. Voir le croquis SKE 1.2.

2 Incorporer les références en addenda de la présente aux plans et devis de l'appel d'offres 5P420-15-5057/A.

ADDENDA N° : 001

DATE : 22 mai 2015

À : Agence Parcs Canada

NOM DU PROJET : Modernisation CVCA – Bloc des services d'entretien de Lake Louise (Alberta)

PROJET N° :

Le présent addenda doit être lu en conjonction avec les plans et devis du projet susmentionné et doit faire partie intégrante des documents contractuels.

Devis :

1. Consulter la section 01 11 00, alinéa 1.4.1.2. Ajouter ce qui suit :

Il incombe à l'Entrepreneur de récupérer le glycol existant et de l'éliminer conformément aux autorités compétentes.

2. Voir la section 01 11 00, alinéa 1.4.1.3. Ajouter ce qui suit :

« Les chauffe-eau domestiques (2) doivent récupérer et remis à Parcs Canada. »

3. Consulter la section 01 11 00, alinéa 1.4.1.8. L'article doit se lire comme suit :

« Fournir et installer les nouveaux AHU-1 et RF-1 avec... »

4. Consulter la section 01 11 00. Ajouter l'alinéa 1.4.1.17 comme suit :

« Tout le nouveau matériel choisi doit être adéquat pour une élévation de 1585 m (5000 pi) ».

5. Consulter la section 01 11 00. Ajouter l'alinéa 1.4.1.18 comme suit :

« Parcs Canada fournira une ouverture dans le mur sud du local mécanique à partir de l'aire des véhicules au rez-de-chaussée pour faciliter l'enlèvement du vieux matériel et la livraison du nouveau matériel. Parcs Canada remettra en état l'ouverture une fois la livraison du matériel effectuée. Il incombe à l'entrepreneur de fournir un élévateur pour enlever et livrer le matériel ».

6. Consulter la section 01 11 00. Ajouter l'alinéa 1.4.1.19 comme suit :

« Parcs Canada fournira une alimentation de 70 A avec des disjoncteurs au local mécanique en



fonction des exigences relatives au nouveau matériel. L'entrepreneur retenu doit coordonner les exigences des disjoncteurs avec Parcs Canada à l'attribution du contrat afin de faciliter les exigences de l'alimentation. »

7. Consulter la section 01 11 00. Ajouter l'alinéa 1.4.1.20 comme suit :

« Les carreaux du plafond en T sont de dimensions métriques. Les carreaux endommagés doivent être remplacés par des carreaux métriques qui correspondent aux existants. »

8. Consulter la section 01 11 00. Ajouter l'alinéa 1.4.1.21 ce qui suit :

« Les heures normales de travail de l'installation sont de 7 h à 17 h du lundi au vendredi. Parcs Canada essaiera toutefois d'accommoder toutes autres heures de travail normales avec approbation préalable. »

9. Consulter la section 23 34 00. Ajouter ce qui suit au paragraphe 2.1.1.:

« Les ventilateurs doivent être homologués pour fonctionner en haute altitude [1585 m (5000 pi)]. »

10. Consulter la section 23 51 00. Ajouter ce qui suit à l'article 2.1 :

« TOUS LES CHEMINÉES ET CARNEAUX RELIÉS À DES APPAREILS SOUS PRESSION, À COMBUSTIBLE (aux fins d'utilisation dans les chaudières à condensation B-1 et B-2 – sans exception). »

Dessins : (Voir pièces jointes)

1. Voir dessin en pièce jointe SKM-2.1. Tuyauterie de serpentin de chauffage et détail de cette dernière indiqués.
2. Voir dessin en pièce jointe SKM-3.1. Emplacement de l'humidificateur révisé.
3. Voir dessin en pièce jointe SKE-1.1. Emplacement et portée de l'aérotherme précisés.
4. Voir dessin en pièce jointe SKE-1.2. Robinets électromagnétiques des serpentins de chauffage supprimés. Consulter le devis de commandes pour les robinets de régulation modulants de la chaleur à basse tension.
5. Voir dessin en pièce jointe SKE-2.1. Emplacement et portée des humidificateurs précisés.

Toutes les autres modalités de l'appel d'offres 5P420-15-5057/A demeurent inchangées.